



Locataire ne respecte pas ses obligations

Par sandyloulou2020

Bonjour je voulais savoir si je peux résilier le contrat de bail svp étant donné que mon locataire refuse de signer un avenant relatif à des travaux de remise en état suite à une fuite d'eau, afin de pouvoir faire l'état des lieux de sortie dans de bonnes conditions, il est pourtant indispensable qu'il signe l'avenant. J'ai l'intention de résilier son bail car on arrive à la 3^e année.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Le locataire n'a aucune obligation de signer un avenant.

Pour résilier le bail, il faut donner congé pour un des motifs légaux :

Lire cette page

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F929]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F929[/url]